

# Identification des animaux américains importés



## L'IDENTIFICATION DES BOVINS LAITIERS DANS UN CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément au *Règlement sur la santé des animaux* du Canada, les animaux importés aux fins de production laitière doivent être identifiés au moyen d'un identifiant canadien officiel ou d'un identifiant jugé équivalent aux identifiants approuvés au Canada, peu importe la durée de leur séjour au Canada.

## UNE RÈGLE AVANTAGEUSE!

Les bovins laitiers importés des États-Unis identifiés avec un identifiant électronique américain «840» sont considérés comme étant conformes aux exigences canadiennes en matière d'identification et de traçabilité du bétail. Les producteurs et intervenants de l'industrie laitière canadienne n'ont plus à apposer d'identifiants canadiens sur les animaux importés des États-Unis.

La reconnaissance de la conformité des identifiants électroniques américains vise une amélioration de la qualité des données de traçabilité et une meilleure capacité à gérer les questions relatives à la santé en assurant le maintien du numéro d'identification individuel d'origine des bovins laitiers qui traversent la frontière.

## LA DOUBLE IDENTIFICATION: UNE NORME À SUIVRE

Les Producteurs laitiers du Canada (proAction), les associations de race et Attestra exigent une double identification pour les bovins laitiers à l'appui de la traçabilité aux fins d'enregistrement.

### Avantages de la double identification pour les bovins laitiers ayant un numéro d'identification unique

- Améliore la reconnaissance visuelle de l'animal pour la régie du troupeau
- Harmonise les systèmes d'identification des bovins au Canada pour la régie des troupeaux
- Assure une sécurité en cas de perte d'identifiant et un numéro unique à vie pour l'animal



# 124 840

Les identifiants canadiens officiels débutent par «124» pour représenter le code pays du Canada. Le code international pour les États-Unis est «840» accompagné de l'écusson américain; ces deux éléments ne peuvent pas être reproduits sur les identifiants imprimés au Canada.



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

# Identification des animaux américains importés



## QUOI FAIRE SI...

### QUESTIONS

### RÉPONSES

L'animal est identifié au moyen de deux identifiants américains officiels débutant par « 840 » (boucles à bouton électronique et à panneau visuel)?

- Le propriétaire n'est pas dans l'obligation d'identifier à nouveau l'animal, il n'est pas nécessaire d'acheter un identifiant canadien officiel

L'animal est seulement identifié au moyen d'un identifiant américain officiel à bouton électronique débutant par « 840 »?

- Au Québec, le propriétaire doit compléter l'identification de l'animal en apposant un identifiant vierge sur lequel est écrit le même numéro
- Pour toutes les autres provinces, communiquez avec TracéLaitier pour commander votre identifiant secondaire

L'animal n'est pas identifié au moyen d'identifiants américains officiels débutant par « 840 »?

- Au Québec, le propriétaire doit acheter un jeu d'identifiants canadiens officiels auprès d'Attestra, ou utiliser des identifiants de son inventaire et informer Attestra de l'importation
- Pour toutes les autres provinces, le propriétaire doit acheter un jeu d'identifiants canadiens officiels auprès de TracéLaitier ou utiliser des identifiants de son inventaire, et informer TracéLaitier de l'importation

*Si un animal enregistré est importé au Canada depuis les É.-U. pour production laitière, les Associations échangent leurs données de livre généalogique pour que la future progéniture puisse être enregistrée. Dans le cadre de ce processus, Holstein Canada continuera d'informer TracéLaitier de l'importation.*

### PERTE D'UN IDENTIFIANT ÉLECTRONIQUE AMÉRICAIN

Un bovin laitier perd son identifiant américain officiel à bouton électronique débutant par « 840 » ou les deux identifiants américains (électronique et visuel) débutant par « 840 »?

- Le propriétaire doit acheter un jeu d'identifiants canadiens officiels auprès de TracéLaitier ou d'Attestra (pour les producteurs du Québec) ou utiliser un jeu d'identifiants de son inventaire
- Si le numéro de l'identifiant perdu est connu, consigner et déclarer le nouveau numéro auprès de TracéLaitier ou d'Attestra (pour les producteurs du Québec) comme un **événement de recouplement**
- Si le numéro de l'identifiant perdu n'est pas connu, consigner et déclarer le nouveau numéro auprès de TracéLaitier ou d'Attestra (pour les producteurs du Québec) comme un **événement de remplacement**

Un bovin laitier perd son identifiant américain à panneau visuel débutant par « 840 »?

- Au Québec, le propriétaire doit compléter l'identification de son animal en apposant un identifiant vierge sur lequel il écrira le même numéro
- Pour toutes les autres provinces, communiquer avec TracéLaitier pour commander votre identifiant secondaire

*Le remplacement des identifiants « 840 » par des identifiants officiels canadiens débutant par « 124 » exige que le propriétaire de l'animal transmette les deux numéros à l'administrateur de la base de données pour qu'un recouplement puisse être effectué entre les deux numéros.*

**ATTENTION AUX DÉLAIS DE DÉCLARATION:** 7 jours suivant la réception de l'animal ou avant sa sortie de la ferme, selon la première éventualité

## QUOI DÉCLARER

Déclarer les arrivées d'animaux provenant de l'extérieur du Canada (importations):

- Numéro d'identification de l'animal – 15 chiffres
- Date de réception de l'animal
- Numéro d'identification de site de réception de l'animal
- Identification du site où l'animal se trouvait avant d'être importé (provenance)
- Numéro de plaque d'immatriculation du véhicule (unité simple) ou de la remorque (unité tandem)

## À QUI LE DÉCLARER

*Je vis au Québec*

- Portail en ligne SimpliTRACE : [simplitrace.attestra.com](https://simplitrace.attestra.com)
- Application mobile SimpliTRACE sur Google Play ou App Store
- Téléphone chez Attestra au 1-866-270-4319
- Télécharger et imprimer les formulaires papier : [attestra.com/tracabilite/animaux-elevage/reglementation/](https://attestra.com/tracabilite/animaux-elevage/reglementation/)

*Je vis dans une province autre que le Québec*

- Portail en ligne TracéLaitier : [portail.tracelaitier.ca](https://portail.tracelaitier.ca)
- Application mobile TracéLaitier sur Google Play ou App Store
- Téléphone chez TracéLaitier au 1-866-558-7223
- Télécharger et imprimer les formulaires papier : [tracelaitier.ca/ressources/library](https://tracelaitier.ca/ressources/library)



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada